

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 5

Absents : 2

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date d'affichage : 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à GRANGE Guy)

**Étaient absents excusés :** FALCOZ Corine – GRANGE Christian

**Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 22-11-119**

**Objet : Délégation de service public pour la gestion de la structure multi-accueil des Aiglons – Homologation des tarifs 2022/2023**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France dans le cadre de son contrat de délégation de service public (DSP) pour la saison d'hiver 2022/2023 et la saison d'été 2023 ont été adressés en mairie pour approbation.

Ces tarifs sont identiques aux deux années précédentes, sauf une seule modification : la suppression des tarifs après-midi et forfaits après-midi l'hiver et été (une arrivée à l'heure de la sieste ne permettant pas l'adaptabilité et le confort des enfants).

	Hiver 2022/2023	Été 2023
Matin 9h00-12h00	33 €	33 €
Matin + repas 9h00-13h00	52 €	52 €
Journée 9h00-17h30 (repas inclus)	77 €	77 €
Repas et accueil skieurs 12h00-13h30 relais assuré par les moniteurs ESI	24 €	

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 073-217303064-20221124-22\_11\_119-DE



Matin 9h00-12h00 - Forfait 6 jours		
Matin 9h00-12h00 - Forfait 5 jours		148 €
Matin et repas 9h00-13h00 - Forfait 6 jours	260 €	
Matin et repas 9h00-13h00 - Forfait 5 jours		234 €
Journée 9h00-17h30 - Forfait 6 jours	385 €	
Journée 9h00-17h30 - Forfait 5 jours		347 €
Repas et accueil skieur 12h00-14h00 - Forfait 6 jours	118 €	

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Après présentation de ceux-ci, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 novembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

➤ d'approuver les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France pour la saison d'hiver 2022/2023 et la saison d'été 2023, tels que présentés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/11/22

Publication : 28/11/22

Valloire, le 28/11/22

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

